



COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2024 à CARENTAN-LES-MARAIS (*Les Veys*)

Secrétaire de séance : Yann MOUCHEL

DÉLIBÉRATION

CS 2024/58 Finances locales – Décisions budgétaires – Régies de recettes et d'avances - Avenant aux tarifs 2024 – Politique d'accueil des lycées à la Maison du Parc - Préciser les modalités d'accueil des lycées à la Maison du Parc – avenant à la délibération n° CS 2023/101 du Comité syndical du 13 décembre 2023 concernant les tarifs de la régie de recettes de la Maison du Parc : conditions d'accès et billetterie de l'Espace Naturel Sensible, animations et tarifs de la boutique–

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 26 mars 2024 à Carentan-les-Marais (*Les Veys*), sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 20 mars 2024 aux membres délibérants et le 21 mars 2024 aux membres associés conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal MARIE, Pierre VOGT

Pour les conseillers départementaux

Hedwige COLLETTE (*pouvoirs de Christelle CASTELEIN et Maryse LE GOFF*), Benoît FIDELIN, Patrick THOMINES (*pouvoirs de Martine LEMOINE et Hervé MARIE*)

Pour les Communautés de Communes

Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom), Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne HÉBERT (CC Côte Ouest Centre Manche - *pouvoir d'Aurélié GIGAN*)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise – *pouvoir de Bertrand LECONTE*), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer – *pouvoir de Miche MAUDUIT*), Yves HUET (Gonfreville), Joël LERECULEY (Gaignes-Mesnil Angot), Sylvain LEREDDE (Rampan – *pouvoir de Gérard VOIDYE*), Jocelyne LEVASSEUR (Fresville – *pouvoir de Laurent HUET*), Aurélien MARION (Apperville), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Yann MOUCHEL (Varenguebec – *pouvoir de Valérie TORTEL*), Françoise PHILIPPE (Catteville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle – *pouvoir de Christophe FOSSEY*), Gérard TAPIN (Marchésieux – *pouvoir de Marie-Agnès HÉROUT*)

avec voix consultative

Valérie BALAGUER (Conseil départemental de la Manche)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique FERREIRA, Antoine JEAN, Valérie LAISNEY, Vanessa LANCELLOT, Sylvain LETOUZÉ, Florence MAZIER, Cédic NOUVELOT, Marianne ROZET

Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELEIN, Patricia GADY-DUQUESNE, Maryse LE GOFF, Martine LEMOINE, Thierry LETOUZÉ, Hervé MARIE, Jean MORIN



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Aurélie **GIGAN** (CC Coutances Mer et Bocage), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Marie-Agnès **HÉROUT** (Carentan-les-Marais), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Louis **LECAPLAIN** (Grandcamp-Maisy – *voix consultative*), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Marinette **MIGAUT** (Rauville-la-Place), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Marianne **TAP** (Hémevez – *voix consultative*), Valérie **TORTEL** (Gorges), Céline **VAQUEZ** (Le Désert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Julien **MINICONI** (Sous-préfet de Coutances), Adrien **ALLARD** (Sous-préfet de Bayeux), Marie **COUELLIER** (Région Normandie - Chargée de mission Parcs naturels régionaux et Biodiversité)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Nicolas **FILLOL**, Arnaud **FEREY**

Nombre de votants : 20 membres + 12 pouvoirs

Soit un quorum de 32 membres sur 58

CS 2024/58 Finances locales – Décisions budgétaires – Régies de recettes et d'avances - Avenant aux tarifs 2024 – Politique d'accueil des lycées à la Maison du Parc - Préciser les modalités d'accueil des lycées à la Maison du Parc – avenant à la délibération n° CS 2023/101 du Comité syndical du 13 décembre 2023 concernant les tarifs de la régie de recettes de la Maison du Parc : conditions d'accès et billetterie de l'Espace Naturel Sensible, animations et tarifs de la boutique–

Vu le décret n°2010-151 du 17 février 2010, portant sur le renouvellement du classement du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles R. 1617-5-1 et suivants.

Vu la délibération du Comité syndical du 2 juin 1998 autorisant la création d'une régie de Recettes.

Vu l'arrêté du 14 mai 2001 portant sur la fusion des deux régies de recettes.

Vu la délibération du Comité syndical du 1^{er} décembre 2014 portant sur les conditions de déstockage de produits de la boutique

Vu la délibération de création du compte Dépôt de Fonds au Trésor (DFT) du 18 décembre 2019

Vu la délibération n° CS 2023/101 du Comité syndical du 13 décembre 2023 relative à l'actualisation des tarifs de la régie de recettes de la Maison du Parc 2024 : conditions d'accès et billetterie de l'Espace Naturel Sensible, animations et tarifs de la boutique,

Vu l'avis conforme du comptable du Parc du 10 septembre 2018.

Considérant que :

En complément du vote réglementaire annuel du Comité syndical de l'ensemble des tarifs pratiqués à la Maison du Parc dans le cadre de la régie de recettes du Parc, le Président propose à l'assemblée d'adopter ces nouvelles modalités d'accueil des lycées normands au sein de la Maison du Parc et de l'Espace naturel sensible.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Jusqu'à présent les agents du Parc, dans le cadre de leur mission de service public, intervenaient gratuitement auprès des classes des lycées d'enseignement général, technologique et agricole pour présenter le territoire et les métiers qu'ils exercent. Or, les visites guidées à la Maison du Parc étaient payantes comme pour les autres établissements scolaires. Au regard des liens privilégiés entre le Parc et les lycées normands il apparaît donc cohérent d'accorder la gratuité des interventions en salle et des visites de terrain qu'elles soient libres ou accompagnées à l'ensemble des lycées normands dans la limite des disponibilités des agents du PNR.

Le cadre d'accueil (nombre et format d'intervention, thématiques traitées telles que la gestion d'espaces naturels, l'agriculture, la transition écologique, le changement climatique, le stockage du carbone...) sera précisé aux établissements qui solliciteront le PNR.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **VALIDE** ces nouvelles modalités d'accueil des lycées d'enseignement général, technologique et agricole normands à la Maison du Parc des Marais du Cotentin et du Bessin.
- **DÉCIDE** que la présente délibération complète la délibération n° CS 2023/101 du Comité syndical du 13 décembre 2023.
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité

**Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 29 avril 2024
Benoît FIDELIN,
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin**

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village, Ponts d'Ouve - BP 137
Saint-Omer-sur-Mer
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 | info@parc-cotentin-bessin.fr